

# CHARTRE DE L'ANIMATION

## avec les personnes âgées

Version validée le 30 novembre 2022 lors du 16ème Congrès National de l'Animation et de l'Accompagnement en Gériatrie en plénière (624 participants)

### Chapitre 1 : L'ANIMATION AVEC LES PERSONNES ÂGÉES

#### Art 1 - Spécificités

L'animation sociale avec les personnes âgées est issue à la fois de **l'éducation populaire** d'une part, de la **gériatrie sociale** et de l'expérience de l'accompagnement avec les adultes âgés d'autre part.

Elle contribue au respect des valeurs individuelles et collectives, en prenant en compte les environnements des personnes et des groupes.

Elle **personnalise** les pratiques en fonction des attentes et besoins des personnes.

#### Art 2 - Conception

L'animation sociale avec les personnes âgées est un ensemble coordonné d'actions diverses et adaptées, en lien avec les attentes des personnes âgées, puis avec leur vécu, et leurs capacités.

Elle vise une réponse aux attentes et aux besoins des personnes âgées, en vue du maintien et du développement de leur vie relationnelle, sociale et culturelle. Elle se situe dans une perspective d'accomplissement de l'Être humain dans le **respect de ses capacités et l'expression de ses aspirations**.

Elle cherche la mise en commun avec les différentes approches (celles de la personne elle-même, de ses proches, et les approches professionnelles, sociales, soignantes et éducatives). Elle s'évalue par la mesure des écarts entre les attentes de la personne, les objectifs fixés et l'action réalisée.

#### Art 3 - Le projet institutionnel d'animation

Le projet d'animation est validé dans le **cadre institutionnel** et il s'articule avec les autres projets.

Il s'intègre au projet de vie de la structure, en précise les points forts et prioritaires arrêtés par l'institution. Il est garant de l'écoute des personnes, de la prise en compte de leurs demandes et attentes évolutives.

Il intègre l'approche par projets personnalisés.

Il est élaboré **avec les adultes âgés** eux-mêmes, en fonction de **leurs souhaits** et de leurs capacités, et **avec tous les acteurs**, y compris les professionnels, les proches, les intervenants et les bénévoles, dans une démarche participative.

### Chapitre 2 : LES APPORTS DE L'ANIMATION SOCIALE

#### Art 4 - Répondre à des situations multiples, respecter les différences

L'animation avec les personnes âgées, s'appuyant sur le respect de la personne âgée et la reconnaissance de l'apport de chacun à la vie sociale, s'adresse à toutes les personnes âgées quelles que soient leurs possibilités et leur autonomie, dans une approche transversale impliquant l'avis de la personne elle-même et de tous les acteurs proches ou concernés.

Sa méthodologie garantit une **approche adaptée**.

#### Art 5 - Recherche, connaissance et respect des attentes de la personne

L'animation avec les personnes âgées s'appuie sur les moyens d'investigation des attentes des personnes dans une éthique préservant le respect de la vie personnelle et de la confidentialité.

Ses apports sont formalisés par la personnalisation des pratiques, dans le respect des demandes des personnes, des lois en vigueur et de la **liberté de chacun, des droits et de leurs exercices**.

#### Art 6 - Vie sociale des personnes âgées : démarche et méthodologie

Le projet d'animation comprend le **recueil des attentes** des personnes, la construction et la **mise en œuvre des réponses** aux attentes, le développement de la vie relationnelle, sociale et culturelle des personnes et l'incitation à des projets facilitant une vie sociale et sollicitant **l'envie de vivre**.

Les objectifs d'animation visent la satisfaction des attentes des personnes âgées, le plaisir et les sensations souhaités, ainsi que l'exercice des rôles sociaux et leur valorisation.

Le maintien et le développement de l'autonomie sociale passent par une approche active et citoyenne visant le maintien de l'insertion, où l'apport de chacun est moteur. L'autonomie sociale, en interaction avec les capacités physiques et psychiques, passe par le respect des valeurs, tout en évitant la mise en échec.

### Chapitre 3 : LES ACTEURS, L'ANIMATEUR, LES INTERACTIONS

#### Art 7 - Multiplicité des acteurs et interprofessionnalité

Tous les acteurs de l'animation ont pour finalité de faciliter **l'autonomie sociale** de l'adulte âgé et sa participation à la vie sociale. L'animation avec les personnes âgées est contributive d'une approche globale de l'adulte âgé, et **fait référence à toutes les disciplines**.

Elle favorise une réflexion globale sur les rôles des adultes âgés eux-mêmes, l'implication de tous les proches dans une coopération construite par une **démarche participative** autour d'un projet d'animation.

L'animateur intervient au sein d'une équipe interprofessionnelle, dont il reconnaît la complémentarité des acteurs.

Il communique dans la transparence et en fonction d'objectifs définis.

#### Art 8 - Spécificités de l'animateur

L'animateur communique de façon adaptée et compréhensible par tous, pour développer la participation et la coopération de chacun. Il acquiert ses méthodologies par des formations adaptées, qualifiantes et professionnalisantes.

Son statut est lié à des compétences professionnelles validées et reconnues. Plusieurs niveaux de qualification sont nécessaires pour répondre à tous les besoins. Le niveau minimum d'intervention en autonomie est celui d'animateur technicien (niveau 4) comme le BP JEPS « animation sociale » et le bac pro Animation.

L'équipe d'animation se construit autour d'un projet d'animation et de ses acteurs (professionnels, bénévoles, familles, proches, partenaires, ...). Leur intervention en animation s'effectue en référence au projet d'animation et sous la coordination de l'animateur.

La responsabilité de l'animateur se situe dans l'intérêt de l'animation telle que définie dans les articles précédents, et dans la limite où la sécurité pour la personne âgée la pratiquant est assurée. L'animateur est garant du projet d'animation, de son application, compte tenu des moyens dont il dispose, **sous l'autorité du directeur** de l'institution, établissement ou service d'aide.

Il fait respecter la liberté individuelle, le droit d'expression de chacun et le fonctionnement démocratique du groupe. Il est tenu au **secret professionnel** et au **respect des confidentialités**.

#### Art 9 - Fonctions de l'animateur social

L'animateur **construit, prépare, réalise et évalue** les actions d'animation dont il a la responsabilité. Il recueille les informations et communique aux autres professionnels ou intervenants les connaissances qu'il a, dans les limites de la confidentialité, et dans la recherche de la meilleure réponse à la personne âgée.

Le **partage d'informations** avec l'ensemble de l'équipe permet d'évaluer les risques, et de fixer les meilleures conditions de réalisation.

L'animateur a un rôle de **médiation** dans les pratiques centrées sur les attentes et choix de la personne âgée. Il est **autonome** pour prendre toute décision en matière d'animation dès lors que le projet d'animation est connu de tous, sous réserve de la sécurité et sous l'autorité du responsable.

Il diffuse les informations dans les limites de l'exercice de son métier et le respect des confidentialités.

Il organise le recueil des attentes, l'analyse des situations et les coordinations sur l'animation, pour des pratiques d'animation éthiques et respectueuses des personnes.

Il peut remplir des missions complémentaires (dynamisation des équipes, information, gestion, animation des conseils de vie sociale, formation, encadrement des stagiaires en animation...), dans une participation à une culture gériatrique partagée.

*Dans ce texte (ainsi que dans le suivant sur les repères déontologiques), il est question de l'animateur. Bien sûr, il convient d'y voir aussi les animatrices (qui représentent 83,5% selon la dernière enquête nationale du GAG en 2017). Le choix a été fait de conserver un seul mot. Le terme "animateur" fonctionne ici comme un "neutre" (et non comme un "masculin"), considérant les caractéristiques professionnelles, et non les caractéristiques personnelles, identitaires ou d'appartenance à telle ou telle communauté.*